

AFFAIRE N°20 - Autorisation d'effectuer le paiement du terrain POTHIN Joseph Juno
situé dans la Z.A.D. de Moufia.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Pour permettre à la Société d'Equipement du Département de la Réunion de poursuivre sa mission de bureau foncier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement du terrain de Monsieur POTHIN situé dans la ZAD de Moufia, dont les caractéristiques sont précisées ci-après ainsi que la note d'honneur du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

SECTION	SUPERFICIE	PROPRIETAIRE	DOMAINE	PRIX DE VENTE
BI 9 partie	1 039 m2	M. POTHIN Joseph Juno	130 000 F	130 000 F

La dépense est prévue sur l'emprunt contracté auprès de la CDC pour la constitution de réserves foncières.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Un
Saint-Denis, le 1er mars 1976
Pour le Prefet
Le Secrétaire Général
Signé: B. ALEX
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales p. i.
B. BÉDIER